



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/51/L.24
15 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 119 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Projet de décision présenté par le Costa Rica au nom du
Groupe des 77 et de la Chine

L'Assemblée générale décide de poursuivre, à titre prioritaire à la première reprise de session de la Cinquième Commission, l'examen du point 119 de l'ordre du jour intitulé "Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies", et d'approuver le 31 mars 1997 au plus tard la méthode que le Comité des contributions devra appliquer pour lui recommander, à sa cinquante-deuxième session, un barème des quotes-parts pour la période 1998-2000.
